

**Extrait du Registre  
Des  
Délibérations**

L'an deux mille dix huit

Le 27 Juin à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 20 Juin 2018.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 21

NOMBRE DE VOTANTS : 30

**Objet : Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Tauriac Avenant de prolongation de la concession et approbation des comptes d'exploitation prévisionnels 2018**

Présents : 21

**BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), , DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), ISIDORE Jean Marc (Bourg), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce),**

Absents excusés ayant donné pouvoir : 9

**AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pour à BORRELLY Marie Claire, BOURSEAU Christiane (Virvac) pour à JEANNET Serge, COURSEAUX Michaël (Saint André de Cubzac) pouvoir à MONSEIGNE Célia, COUPAUD Catherine (Pugnac) pour à FUSEAU Mickaël, GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pour à ROUX Jean, LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée) pouvoir à MERCADIER Armand, MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac) pour à FAMEL Olivier, POUCHARD Éric (Lansac) pour à SAEZ Catherine, TABONE Alain (Cubzac les Ponts).pour à BRIDOUX Nadia,**

Absents excusés : 7

**BLANC Jean Franck (Teuillac), BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), LARRIEU Josette (Saint Gervais), MABILLE Christian (Peujard), MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac), SAGASTI Sylvie (Peujard),**

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le



ID : 033-243301223-20180629-201888-DE

Secrétaire de séance :**Mr ISIDORE Jean Marc**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral d'extension de périmètre du 24 novembre 2016,

La Communauté de Communes de Bourg-en-Gironde gère l'aire d'accueil des gens du voyage, dans le cadre d'une délégation de service public, conclue avec la société VAGO. Cette compétence de gestion est transférée au Grand Cubzaguais, Communauté de Communes, depuis le 01/01/2018.

Le contrat de Gestion actuel a pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour se terminer le 31 août 2018. Or le Grand Cubzaguais souhaite faire coïncider le terme de ses concessions pour les Aires d'Accueil des Gens du Voyage (délégations de services publics) afin de pouvoir mener la réflexion sur la rationalisation et l'harmonisation du service notamment par le biais d'un seul et même prestataire.

L'aire d'accueil de Saint André de Cubzac étant actuellement confiée à Kétenes jusqu'au 31/12/2019, le présent avenant a pour objet de prolonger la concession de l'AAGV de Tauriac au bénéfice de la société VAGO jusqu'au 31/12/2019.

Conformément à l'article 8-2 de la convention le montant de la subvention (contrainte de service public) peut varier en fonction de l'évolution du compte d'exploitation prévisionnel. La société Vago a donc présenté deux comptes d'exploitations prévisionnels pour l'année 2018. Le premier s'étend du mois de janvier au mois d'août 2018 et comporte une subvention de contrainte de service public conforme au contrat initial.

Le second compte d'exploitation prévisionnel porte sur la période allant du mois de septembre au mois de décembre 2018 et représente un prorata.

Pour l'année 2019, le compte d'exploitation est présenté pour permettre une parfaite information sur l'avenant envisagé, sachant que le compte d'exploitation prévisionnel pour l'année 2019 sera de nouveau soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante à l'issue du taux d'occupation réel 2018.

Compte tenu des modifications des aides de l'Etat et du Département pour la gestion des aires d'accueil et conformément à l'article 8-4, il convient de réexaminer les conditions financières ce sans quoi l'économie du contrat serait modifiée.

Ainsi, la collectivité pourra être amenée à compenser la perte de recette liée à la mise en place de nouveaux contrats de subventionnement de la part de l'Etat et du Département

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de prolongation de la convention de délégation de service public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Tauriac jusqu'au 31/12/2019,
- d'approuver les budgets prévisionnels 2018 et 2019 de l'AAGV présentés par Vago tels qu'annexés,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tout acte et toutes décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le



ID : 033-243301223-20180629-201888-DE

- d'autoriser le versement de la subvention de contrainte de service public 2018 dans les conditions prévues dans la convention de délégation de service public,
- d'autoriser le versement des subventions de compensation des pertes de subventions 2018 dont les appels de fonds interviendront en année N+1 lorsque les montants définitifs sont connus.

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac

Le 28 Juin 2018.

Le Président,

A.DUMAS



Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-243301223-20180629-201888-DE



# COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL 2018 CDC BOURG EN GIRONDE AIRE DE TAURIAIC

Période d'exploitation : 01/01/2018 au 31/08/2018  
Taux d'occupation 33,88%

DEPENSES			RECETTES		
	HT	TTC		HT	TTC
Salaires et charges	12 617,76 €	12 617,76 €	Droits de place	2 923,44 €	3 215,78 €
Frais de déplacement	218,27 €	261,92 €	Eau	1 601,59 €	1 761,75 €
Frais de structure	2 497,69 €	2 997,23 €	Electricité	735,77 €	882,92 €
Assurances	420,64 €	504,76 €	Subvention Contraintes de SP	3 192,94 €	3 511,57 €
Télécommunication	435,51 €	522,61 €			
Fournitures administratives	16,75 €	20,10 €	Subvention Etat avant arrêté du 9 mars 2018	13 216,75 €	13 216,75 €
Fournitures d'entretien	2 049,86 €	2 459,83 €	Subvention Etat après arrêté du 9 mars 2018	11 870,97 €	11 870,97 €
Réparation/Maintenance	3 407,04 €	4 088,44 €	Montant de la compensation par la collectivité	1 345,78 €	1 345,78 €
Entretien véhicule	2 050,84 €	2 461,01 €			
Eau	454,41 €	545,29 €	Subvention Conseil Général ancienne formule	8 425,89 €	8 425,89 €
Electricité	3 009,93 €	3 611,91 €	Subvention Conseil Général nouvelle formule	4 266,67 €	4 266,67 €
Ordures Ménagères	5 741,95 €	5 741,95 €	Montant de la compensation par la collectivité	4 159,22 €	4 159,22 €
Redevance Domaine Public	666,67 €	666,67 €	...		
Amortissements	116,26 €	139,51 €			
<b>Total des charges</b>	<b>33 703,55 €</b>	<b>36 638,99 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>30 095,78 €</b>	<b>31 014,67 €</b>
...			Déficit	3 607,78 €	3 607,78 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 703,55 €</b>	<b>36 638,99 €</b>	TVA déductible	2 016,54 €	<b>36 638,99 €</b>

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le



ID : 033-243301223-20180629-201888-DE

# COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL 2018 CDC BOURG EN GIRONDE AIRE DE TAURIAIC

Période d'exploitation : 01/09/2018

31/12/2018

au

Taux d'occupation 33,88%

DEPENSES		RECETTES		
	HT	TTC	HT	TTC
Salaire et charges	6 308,88 €	6 308,88 €	1 461,72 €	1 607,89 €
Frais de déplacement	109,13 €	130,96 €		
Frais de structure	1 248,85 €	1 498,62 €	800,80 €	880,88 €
Assurances	210,32 €	252,38 €	367,88 €	441,46 €
Télécommunication	217,76 €	261,31 €	1 596,17 €	1 755,79 €
Fournitures administratives	8,38 €	10,05 €		
Fournitures d'entretien	1 024,93 €	1 229,91 €	6 608,38 €	6 608,38 €
Réparation/Maintenance	1 703,52 €	2 044,22 €	5 935,49 €	5 935,49 €
Entretien véhicule	1 025,42 €	1 230,50 €	672,89 €	672,89 €
Eau	227,20 €	272,64 €		
Electricité	1 504,96 €	1 805,96 €	4 212,94 €	4 212,94 €
Ordures Ménagères	2 870,97 €	2 870,97 €	2 133,33 €	2 133,33 €
Redevance Domaine Public	333,33 €	333,33 €	2 079,61 €	2 079,61 €
Amortissements	58,13 €	69,75 €		
<b>Total des charges</b>	<b>16 851,78 €</b>	<b>18 319,50 €</b>	<b>15 047,89 €</b>	<b>15 507,33 €</b>
...			Déficit	1 803,89 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 851,78 €</b>	<b>18 319,50 €</b>	<b>16 851,78 €</b>	<b>18 319,49 €</b>
			TVA déductible	1 008,27 €

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le



ID : 033-243301223-20180629-201888-DE



# COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL 2019 CDC BOURG EN GIRONDE AIRE DE TAURIAIC

Période d'exploitation : 01/09/2019 au 31/12/2019

Taux d'occupation 33,88%

DEPENSES		RECETTES			
	HT	TTC			
Salaires et charges	19 210,55 €	19 210,55 €	Droits de place	4 385,16 €	4 823,68 €
Frais de déplacement	332,31 €	398,77 €	Eau	2 402,39 €	2 642,63 €
Frais de structure	3 802,74 €	4 563,29 €	Electricité	1 103,65 €	1 324,38 €
Assurances	640,42 €	768,50 €	Subvention Contraintes de SP	4 788,51 €	5 267,36 €
Télécommunication	663,07 €	795,68 €			
Fournitures administratives	25,50 €	30,60 €	Subvention Etat avant arrêté du 9 mars 2018	19 825,54 €	19 825,54 €
Fournitures d'entretien	3 120,91 €	3 745,09 €	Subvention Etat après arrêté du 9 mars 2018	11 365,14 €	11 365,14 €
Réparation/Maintenance	5 187,21 €	6 224,65 €	Montant de la compensation par la collectivité	8 460,40 €	8 460,40 €
Entretien véhicule	3 122,40 €	3 746,88 €			
Eau	691,83 €	830,20 €	Subvention Conseil Général ancienne formule	12 791,71 €	12 791,71 €
Electricité	4 582,61 €	5 499,14 €	Subvention Conseil Général nouvelle formule	3 200,00 €	3 200,00 €
Ordures Ménagères	8 612,92 €	8 612,92 €	Montant de la compensation par la collectivité	9 591,71 €	9 591,71 €
Redevance Domaine Public	1 000,00 €	1 000,00 €	...		
Amortissements	174,38 €	209,26 €			
<b>Total des charges</b>	<b>51 166,85 €</b>	<b>55 635,53 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>45 296,96 €</b>	<b>46 675,30 €</b>
			Déficit	5 869,89 €	5 869,89 €
			TVA déductible	3 090,34 €	3 090,34 €
<b>TOTAL</b>	<b>51 166,85 €</b>	<b>55 635,53 €</b>		<b>51 166,85 €</b>	<b>55 635,53 €</b>

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le



ID : 033-243301223-20180629-201888-DE

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le



ID : 033-243301223-20180629-201888-DE